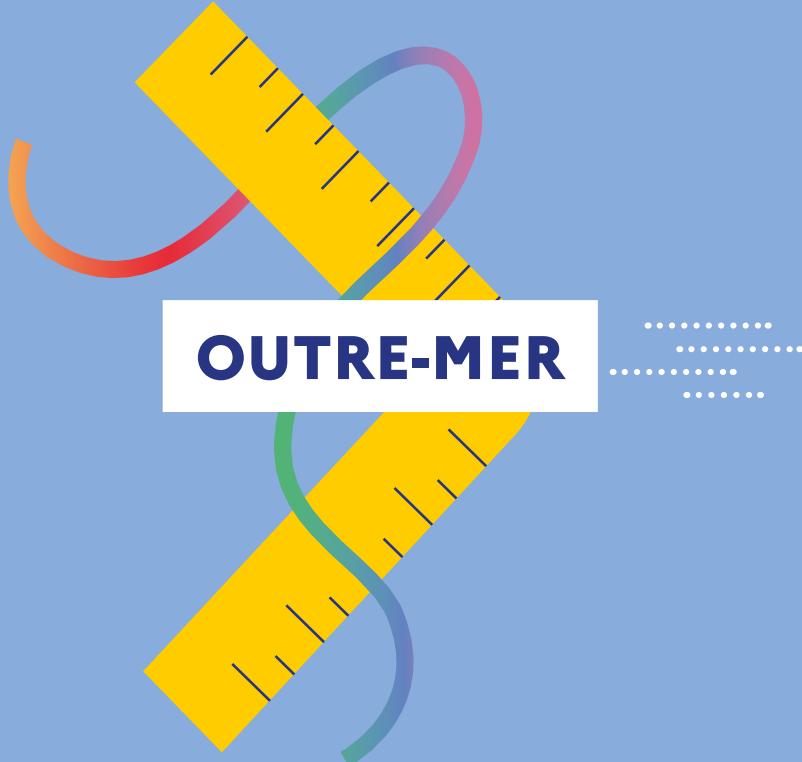


# L'offre d'ingénierie POUR LES TERRITOIRES



**OUTRE-MER**

Panorama des offres d'ingénierie publique et  
parapublique nationales mobilisables en Outre-mer



# Cartographie des aides à l'ingénierie

Dans le cadre de son partenariat avec la direction générale des outre-mer (DGOM) et, de façon à répondre aux besoins des territoires ultramarins, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a réalisé en 2023 une **cartographie comparée des aides à l'ingénierie** publiques et parapubliques nationales mobilisables dans les outre-mer.

Cette cartographie a été réalisée à partir des contributions de chacun des ministères et opérateurs concernés :

- les 5 partenaires du 1<sup>er</sup> cercle de l'ANCT (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence nationale de l'habitat, Agence nationale pour la rénovation urbaine, Banque des territoires, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ;
- l'Agence française de développement, Atout France, la DGOM et l'Office français de la biodiversité.

Elle intègre les interventions propres de l'ANCT au titre de son actuel accord-cadre d'appui à l'ingénierie (2025-28). Ce marché à bon de commande se déploie selon le principe de subsidiarité dans les DROM, et à présent au cas par cas dans les COM et en Nouvelle-Calédonie. Il y est également fait mention du fonds vert.

Ces aides\* sont répertoriées et détaillées sur la plateforme Aides Territoires : [aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)



## MODE D'EMPLOI

Cette cartographie a été organisée par porteur et par thématiques d'intervention identifiées par des chiffres de couleurs différentes. Elle est présentée en fonction de **quatre temporalités d'intervention** sur la chaîne de l'ingénierie de projet :



Elle peut recouvrir différentes formes d'appui éventuellement combinables et adaptées aux besoins spécifiques de chaque porteur de projet : ingénierie amont, intégratrice, technique, juridique, foncière, administrative, financière, de projet, de la concertation.

En réponse aux besoins exprimés, en particulier Outre-mer, le nouvel accord-cadre d'appui en ingénierie de l'ANCT permet la conduite de missions d'AMO. Certaines thématiques telles que la transition écologique et la transition numérique bénéficient désormais d'une prise en compte renforcée.

Cette cartographie a vocation à être complétée par les aides à l'ingénierie spécifiques à chaque DROM pour établir la « cartographie locale de l'ingénierie » dans le cadre des Comités locaux de cohésion des territoires (CLCT). Cette démarche s'inscrit en référence aux dispositions de la circulaire ministérielle du 28 décembre 2023 relative au renforcement de l'appui en ingénierie aux collectivités.



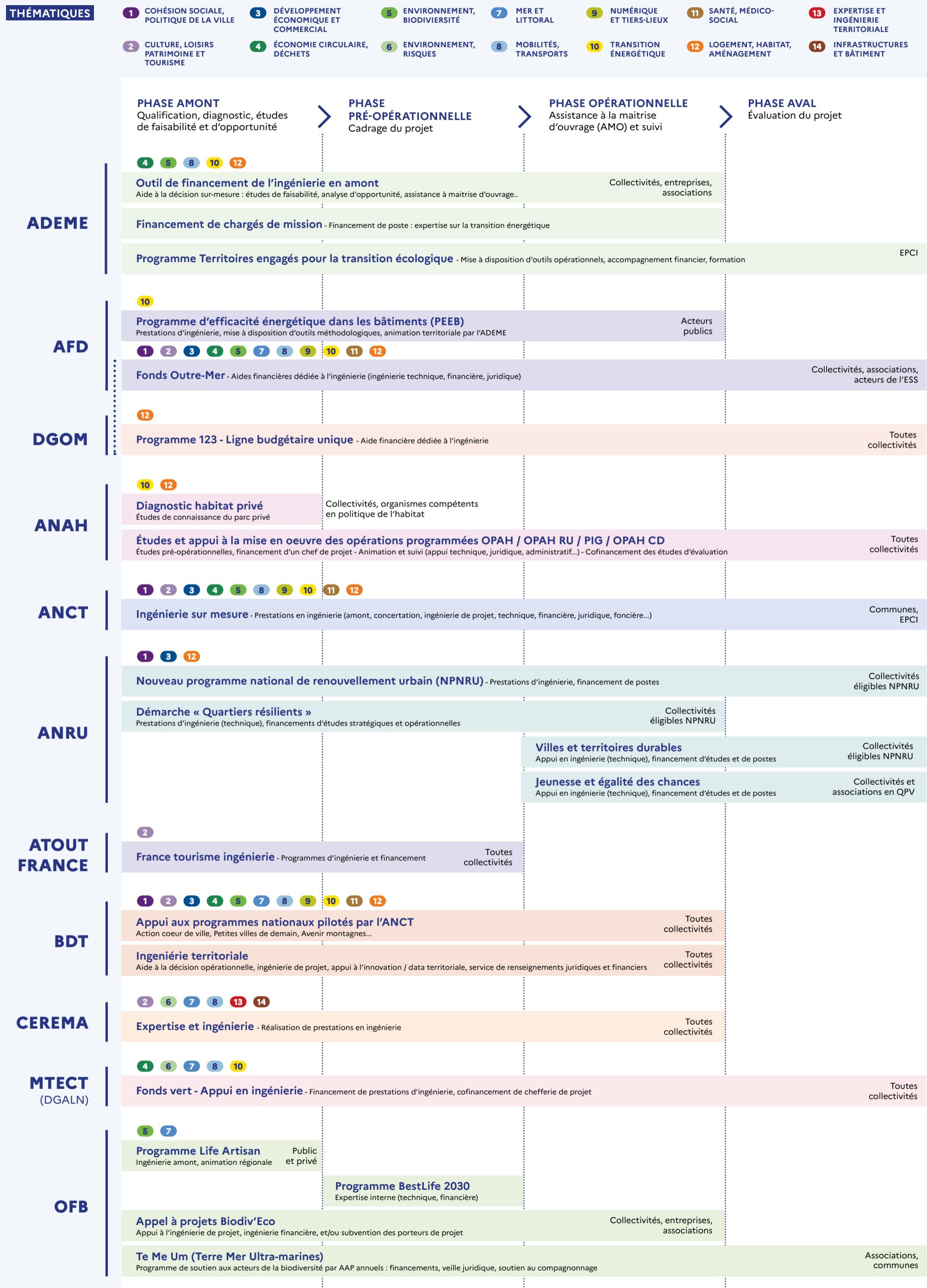
Point d'entrée unique\* pour les demandes d'ingénierie des collectivités : adresse mail sous la forme [ingenierie@\[nom du département\].gouv.fr](mailto:ingenierie@[nom du département].gouv.fr)



\* Les données qui figurent dans ce document ne tiennent pas compte d'éventuelles évolutions récentes ou à venir des aides à l'ingénierie des différents partenaires dont celles décidées lors du CIOM du 18 juillet 2023.

\* Le « guichet » local de l'ingénierie est administré par les services de la préfecture ou du SGAR Outre-mer.

# Qui fait quoi ?





Toutes les offres d'ingénierie  
sont disponibles sur:

**aides-territoires.beta.gouv.fr**



**Pour bénéficier d'une de ces  
offres d'accompagnement,  
le préfet de votre département  
et ses équipes se tiennent  
à votre disposition:**

**ingenierie@[nom du département].gouv.fr**